

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2016

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Rapport d'orientations budgétaires – année 2016**

Rapporteur : Isabelle Drancy

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, les conseillers municipaux sont invités à débattre des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Le débat portant sur les orientations budgétaires est une obligation énoncée par l'article L 2312.1 du code général des collectivités territoriales. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015 a introduit des nouveautés dans la tenue et les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire.

Les principales nouveautés sont les suivantes : désormais la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) est obligatoire. Ce rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Enfin ce rapport doit donner lieu à un débat et il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

**La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2015**

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2015 ne sera connue de manière précise et définitive que lors de l'adoption du compte administratif qui interviendra en mars prochain, dans la même séance de conseil municipal que le vote du budget 2016. Toutefois, il est dès à présent possible, au vu des résultats connus à ce jour, d'en dresser les principaux traits.

Comme chaque année, l'appréhension de l'état de santé financier de la Ville se fait à travers l'analyse et l'évolution des deux éléments suivants :

- l'endettement,
- la capacité d'autofinancement.

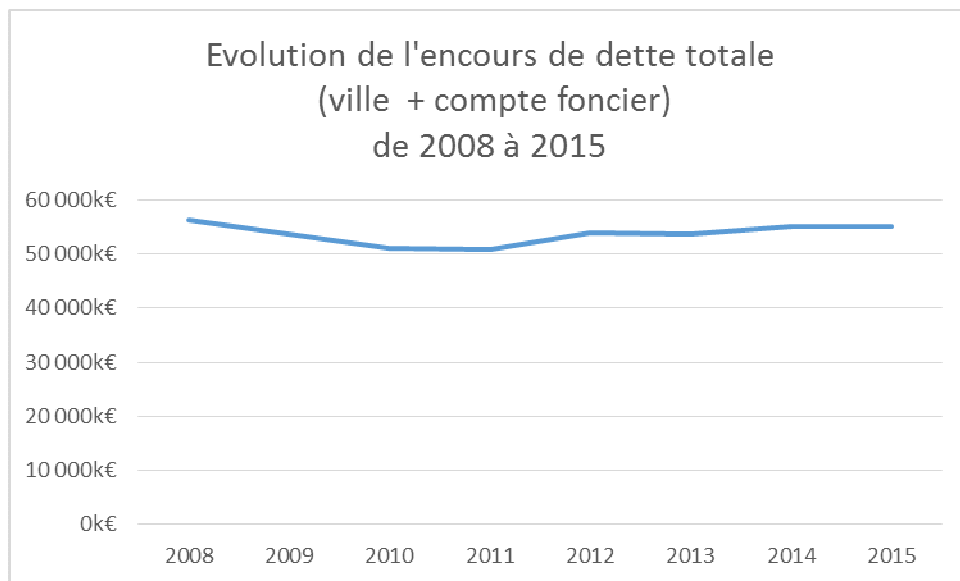
**L'endettement**

La dette consolidée pour les équipements communaux s'élève au 31 décembre 2015 à 47 996 k€ (contre 56 381 k€ au 31 décembre 2008).

Il faut ajouter à cela la dette pour compte foncier qui a vocation à être remboursée rapidement. En effet, ces emprunts destinés à assurer le portage financier de l'acquisition de terrains dans le cadre d'opérations d'aménagement ont vocation à être remboursés rapidement puisque les terrains seront revendus aux aménageurs et le produit de la vente sera utilisé pour rembourser ces emprunts par anticipation. L'encours en est de 7 205 k€.

Comme nous nous y étions engagé, la dette n'a pas augmenté par rapport à son niveau de 2008. La ville de Sceaux a réduit entre 2008 et 2011 son niveau d'investissement et a pu se passer d'emprunter alors que les taux d'intérêt et les marges bancaires étaient très élevés pendant cette période. La dette a légèrement remonté entre 2011 et 2015, tout en restant inférieure au niveau de 2008. La Ville a en effet fait le choix recourir en partie à l'emprunt, les taux et les marges étant historiquement bas, afin de maintenir son niveau et la qualité de ses services publics, conforter sa politique de maîtrise foncière et entretenir son patrimoine.

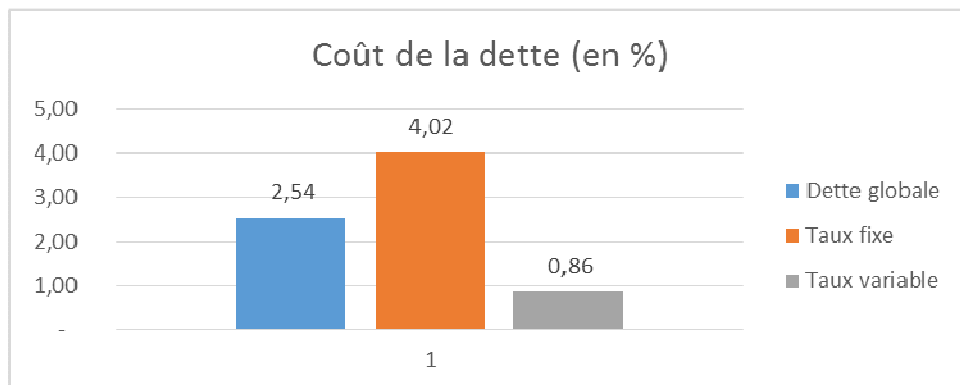
L'effort d'équipement de la ville est du reste illustré en ce début d'année par l'ouverture d'un nouvel équipement pour les familles : le relais d'assistants maternels et parentaux.

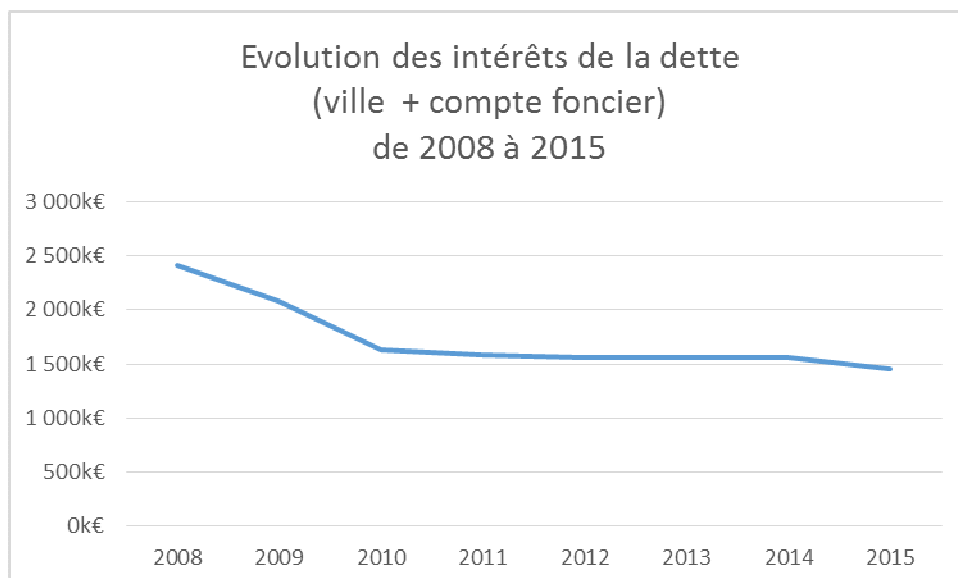


La Ville ne possède aucun emprunt structuré ou « toxique », et maintient une répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes et taux variables (51,3 % fixe et 48,7 % variable), afin de bénéficier des baisses des taux courts tout en conservant un volant de sécurité grâce aux taux fixes. A ce titre, **la Ville bénéficie depuis 2009 de la baisse des taux d'intérêts** – comme elle en a bénéficié au cours des quinze années précédentes la crise de 2008 - grâce au choix stratégique de transformer plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels. Depuis août 2014, certains index ont même des taux d'intérêts négatifs (l'Eonia depuis le 28 août 2014, l'Euribor 3 mois depuis le 21 avril 2015 et l'Euribor 6 mois depuis le 6 novembre 2015).

Pour information, l'EURIBOR 12 mois s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 0,060% (contre 0,325% en 2015, 0,556 % en 2014, 0,556% en 2013, 0,542 % en 2012, 1,947% en 2011, 1,507 % en 2010, 1,248 % en 2009 et 3,049 % au plus fort de la crise de l'automne 2008).

Le volume des intérêts diminuera de 150 k€ en 2016, pour s'établir à environ 1,4 M€ (contre environ 1,5 M€ en 2015, 1,6M€ en 2014 et 2013, 1,7M € en 2012 et 2011, 1,8 M€ en 2010, 2,1 M€ en 2009 et 2,4 M€ en 2008).





### **La capacité d'autofinancement**

Selon les chiffres provisoires :

- le résultat comptable 2015 de la Ville devrait être d'environ 2 M€, en hausse d'environ 1M€ par rapport à 2014
- en conséquence, la capacité d'autofinancement totale constatée pour l'exercice 2015 devrait se situer autour de 3.3 M€.

L'obtention d'un résultat d'exploitation positif à hauteur de 2 M€ constitue un très bon résultat, compte tenu des mécanismes de péréquation qui lui imposés à la Ville et des dotations de l'Etat qui diminuent de manière drastique. La Ville a contribué en 2015 à hauteur de 554 k€ au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) et a vu sa dotation globale de fonctionnement amputée de 690 k€ par rapport à 2014

Enfin, la prévision budgétaire 2015 avait été faite au plus juste et chaque ligne budgétaire, tant en dépense qu'en recette, dégager peu de disponible après exécution.

Malgré ce contexte économique et financier difficile, la qualité de la gestion (économies de gestion, suivi attentif des rentrées de recettes) a permis de dégager une capacité d'autofinancement de 3,3M€ en 2015.

### **Le contexte économique et budgétaire de Sceaux pour 2016**

Les projections macro-économiques en ce début d'année 2016 tablent sur une croissance mondiale 2016 estimée à 3,4% et une croissance française 2016 estimée à 1,3%. La loi de finances 2016 est quant à elle fondée sur une hypothèse de croissance de + 1,5%. Le contexte macroéconomique est également caractérisé par une très légère hausse de l'inflation. L'inflation basse entrave le rétablissement des finances publiques en limitant la dynamique des prélèvements et en maintenant élevé le poids de la dette. Le déficit public s'établit à 3,8% du PIB en 2015.

2016 est une nouvelle année de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Après une baisse de 1,5 milliards d'euros instituée par la loi de finances 2012, la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014 - 2019 prévoit une baisse supplémentaire des dotations de

<sup>1</sup> Cumul des dotations aux amortissements et du résultat comptable de l'exercice, hors résultats reportés.

l'Etat aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros sur 3 ans (2015-2017), soit - 3,67 milliards d'euros par an).

Cette baisse est presque entièrement supportée par la dotation globale de fonctionnement (DGF). Rappelons que la DGF est l'addition d'anciens impôts locaux supprimés par l'Etat depuis les années 1960 et compensés partiellement par celui-ci, et qu'elle représente actuellement 11% des recettes de fonctionnement de la Ville. En 1978, les dotations de l'Etat représentaient 43 % des recettes de la commune ... La réforme d'ampleur envisagée de la répartition de la DGF est repoussée à 2017, la DGF 2016 sera donc répartie comme en 2015, mais la baisse se poursuivra néanmoins.

La ponction opérée sur les recettes des collectivités territoriales est totalement disproportionnée et sans lien avec le niveau de dotation. Certaines collectivités se voient ponctionner une part de leurs compensations fiscales ou de leurs produits fiscaux car leur DGF n'est pas assez élevée pour absorber le prélèvement. Cette ponction ampute fortement l'épargne brute des collectivités - alors même que la plus grande part du déficit et de la dette publics sont dus à l'Etat et que les collectivités réalisent plus de 70% de l'investissement public - et provoque une diminution importante des investissements, déjà constatée en 2014 et 2015.

L'année 2016 est enfin marquée par de profondes réformes institutionnelles (fusion des régions, création de la Métropole du Grand Paris et de 12 « établissements publics territoriaux » en son sein).

Sceaux est désormais membre, au sein de la Métropole du Grand Paris de l'établissement public territorial (EPT) « Vallée Sud Grand Paris ». Celui-ci regroupe les communes d'Antony, de Bagneux, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Clamart, Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Malakoff, de Montrouge et de Sceaux. Sa mise en place institutionnelle est en cours, sachant que l'EPT détiendra de nombreuses compétences de gestion d'équipements et de services (comme le faisait la CAHB), ainsi que tout ce qui concerne le plan local d'urbanisme (élaboration, révision, modification).

Ces réformes institutionnelles engendrent des transferts de ressources entre la Métropole du Grand Paris, l'établissement public territorial et la ville, ce qui entraîne de grandes incertitudes dans les prévisions budgétaires.

En effet, Sceaux servira d'intermédiaire en ce qui concerne le reversement des impôts ménages initialement perçus par la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB). La ville devrait ainsi percevoir environ 5 millions d'euros en plus de ses produits fiscaux qui seront ensuite reversés à l'établissement public territorial via un « fonds de compensation des charges territoriales ». Elle percevra de la part de la Métropole du Grand Paris sa partie du montant de la dotation compensation « part salaire » de l'ex-CAHB qu'elle reversa également à l'établissement public territorial. Ce montant n'est pas connu à ce jour. Enfin Sceaux va percevoir de la Métropole du Grand Paris l'attribution de compensation qui intègre l'ex-dotation de solidarité communautaire suite aux délibérations concordantes des conseils municipaux des 7 villes qui étaient membres de la CAHB. Ce dernier transfert est donc neutre budgétairement.

### **Les recettes sont en baisse, du fait des décisions prises indépendamment de la volonté municipale**

Sceaux subit en 2016 comme en 2015 une triple peine : une baisse de sa **dotation globale de fonctionnement** estimée à 736 k€ entre 2015 et 2016, d'une part au titre de la contribution à la réduction des déficits publics, d'autre part au titre de l'augmentation mécanique de certaines composantes de la DGF (la dotation de base avec la croissance démographique, la dotation d'intercommunalité avec le développement de l'intercommunalité à fiscalité propre (hors métropole du Grand Paris et métropole d'Aix-Marseille-Provence), le financement des avantages octroyés aux communes nouvelles), et enfin au titre de l'abondement des dotations de péréquation des communes

(dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale). **Au total, la DGF perçue par Sceaux aura diminué, entre 2013 et 2016, de 1,5 million d'euros, soit près de 10 points d'impôts !**

L'abondement des dotations de péréquation est également financé par une **diminution des compensations d'exonérations fiscales** qui jouent le rôle de variables d'ajustement. La loi de finances pour 2016 prévoit une baisse de ces compensations d'environ 17,9% par rapport à 2015. Sceaux est concernée de manière significative par cette mesure. Du fait du conventionnement des 691 logements vendus par ICADE à l'OPDH92, la Ville ne perçoit plus depuis 2011 de taxe foncière sur ces logements, mais une compensation versée par l'Etat qui diminue chaque année en raison de l'application de coefficients de minoration votés annuellement en loi de finances.

Cette perte de taxe foncière d'environ 360 k€ par an a été compensée par l'Etat à hauteur de 213 k€ en 2012, de 184 k€ en 2013, de 147 k€ en 2014, de 98 k€ en 2015 et est estimée à 65 k€ en 2016. La perte cumulée s'élève donc à 707 k€ sur 5 ans et s'accroît tous les ans jusqu'à son extinction.

La progression des **bases fiscales** en 2016 se limite essentiellement à l'augmentation forfaitaire et légale, fixée à + 1 % pour 2016 (contre +0,9% en 2015 et 2014, + 1,8 % en 2013). L'augmentation physique des bases restera très limitée : Sceaux reste en effet une ville où l'on construit peu. Avec quelques logements familiaux nouveaux par an, les bases fiscales restent quasi stationnaires. L'augmentation physique des bases pour 2015 est estimée à moins de 1 %, compte tenu essentiellement des extensions.

La **politique d'abattement** pratiquée par la commune favorise fortement les familles. La Ville apporte en effet son soutien aux familles scéennes par la majoration des abattements de taxe d'habitation pour personnes à charge (20% au lieu des 10% obligatoire pour 1 à 2 personnes à charge ; 25% au lieu des 15% obligatoire pour 3 personnes à charge et plus). Ajoutons que la Ville applique des abattements supplémentaires dont bénéficient les personnes handicapées, comme le permet la loi. Le coût en est de l'ordre de 10 000 € en 2015.

S'agissant de la **taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux**, celle-ci a augmenté de 107 k€ entre 2014 et 2015, son niveau est revenu à celui d'avant la crise financière. Cette remontée du marché immobilier à Sceaux reflète l'attractivité de notre territoire.

Après une chute du **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) depuis 2013 en raison du nouveau mode de calcul pénalisant pour Sceaux adopté par le conseil départemental des Hauts-de-Seine basé sur le potentiel fiscal au lieu de la faiblesse des anciennes bases de taxe professionnelle, celui-ci est affecté au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la Métropole du Grand Paris, ce qui représente une perte de recettes de 162 k€.

Le **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée** (FCTVA) qui a pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités territoriales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire, baisse en 2016 du fait de dépenses d'investissement plus faibles en 2014 qu'en 2013. Il est estimé à environ 500 k€ en 2016 contre 865 k€ en 2015.

Enfin, face aux charges engagées par la ville pour offrir aux touristes des services d'accueil et d'information de qualité (avec notamment la municipalisation de l'office du tourisme), la ville a institué par délibération du 30 septembre 2015 la **taxe de séjour**. Cette taxe est dite « affectée » ainsi le produit de cette taxe estimé à 15 k€ en 2016 sera affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune.

**Le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.**

La contribution de Sceaux au **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est estimée en 2016 à 554 k€ comme en 2015 (contre 388 k€ en 2014, 215 k€ en 2013 et 68 k€ en 2012), en augmentation de 715 % par rapport à 2012, l'année de sa mise en place. Pour autant, le mécanisme du FPIC, qui passe par un calcul d'abord intercommunal, est un véritable imbroglio pour les communes membres de la MGP depuis l'annulation par le Conseil constitutionnel des dispositions de la loi de finances, et une proposition de loi est en cours de discussion pour « geler » les sommes en 2016. A l'heure actuelle, rien n'est encore abouti.

Le FPIC a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources relativement élevé en vue d'alimenter les collectivités les moins favorisées. Le fait que le revenu moyen des habitants soit de plus en plus fortement pris en compte dans le calcul du prélèvement pénalise les communes d'Ile-de-France, et notamment Sceaux, où ce revenu moyen est plus de 2 fois supérieur au revenu moyen national.

Le développement à l'œuvre de la solidarité territoriale et le fait que Sceaux, quoi qu'on en dise, est considéré comme une ville dite « riche » - du fait notamment du revenu moyen élevé des habitants -, conduit à voir s'opérer sur le budget municipal des prélèvements croissants année après année pour abonder les territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre budget le soutien desdits territoires. En effet, les mécanismes en question tiennent essentiellement compte de deux facteurs. Le revenu moyen par habitant d'une part : à Sceaux, celui-ci est l'un des plus élevés en France. L'effort fiscal de la collectivité d'autre part : **contrairement à une idée reçue, l'effort fiscal est à Sceaux, tel que calculé par les services de l'Etat, nettement inférieur à la moyenne nationale.**

Par ailleurs, la Ville verra ses **dépenses de personnel** progresser de 1,5 % par rapport à 2015.

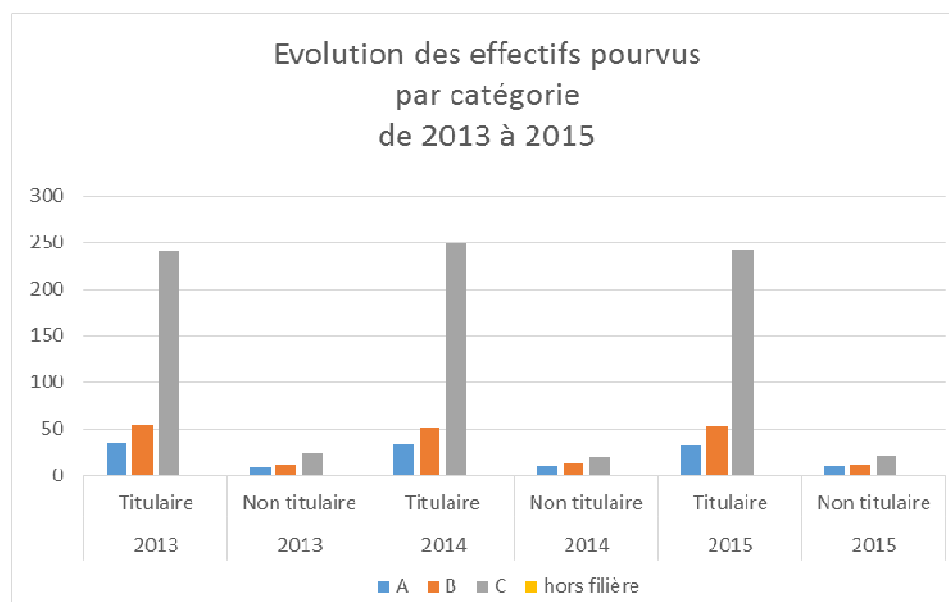
Ces augmentations se justifient par :

- la poursuite de l'augmentation de la part patronale de cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), soumise à la surcompensation des régimes de retraite ;
- l'augmentation du taux de l'assurance du personnel malgré un risque stable ;
- la poursuite de l'intégration des agents non titulaires dans le cadre du programme national de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique ;
- la création du nouvel équipement « La Rotonde » (1 agent à temps complet) ;
- la création du relais assistant maternel et parental (1 agent à temps complet) ;
- la création d'un poste d'aide médico psychologique au sein de la direction de l'Action éducative, de la jeunesse et de la prévention pour répondre aux besoins des enfants porteurs de handicap (1 agent à temps complet) ;
- la contractualisation avec un cabinet médical inter-entreprises pour la prestation d'un médecin du travail.

Cette hausse est limitée par la politique active de gestion des ressources humaines que mène la Ville. Celle-ci a pour objectif la motivation par l'évolution sociale et le cas échéant une diminution des effectifs via :

- le développement des outils de suivi des dépenses de personnel ;
- le développement de la mobilité interne et de la réorientation professionnelle qui a permis le gain d'1,5 équivalent temps plein en 2015) ;
- le non remplacement systématique des agents absents et des départs à la retraite ;
- la limitation du nombre d'heures supplémentaires ;

- la baisse des charges relatives à la cotisation au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, en raison de l'atteinte des 6% d'agents porteurs de handicap au sein des effectifs ;
- la baisse de la cotisation au CNFPT de 0,1 point, décidée par le Parlement.



Enfin, afin de poursuivre l'optimisation de l'activité des services et des ressources consenties, la Ville démarre l'analyse des risques psychosociaux dont le processus initié a reçu l'avis favorable des membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans sa séance du 30 novembre 2015. Ce projet s'inscrit parmi l'ensemble des mesures déjà mises en place pour lutter contre l'absentéisme comme la création du Pôle médico-social et la présence depuis 2009 d'un conseiller prévention présent pour limiter les risques professionnels et donc l'absentéisme maîtrisable.

Rappelons que plus de 80 % des agents communaux travaillent dans la production de services **directement** auprès des habitants : écoles, crèches, voirie, centres de loisirs, services aux personnes âgées, restauration scolaire, animation, etc...

\*\*\*

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques et le financement des péréquations qu'elles soient verticales ou horizontales sont assurés principalement au prix d'un effort croissant des communes considérées comme « les plus aisées ». Les recherches d'économies déjà engagées seront poursuivies mais l'effort demandé est considérable et va conduire nécessairement à une dégradation de l'épargne brute des collectivités territoriales et donc de leur capacité à investir. C'est un contresens d'affaiblir leur capacité d'action dans la mesure où elles sont un des leviers importants de la croissance.

**A Sceaux, cette ponction, ajoutée aux charges nouvelles imposées chaque année, notamment en matière de personnel, équivaut à près de 30 points d'impôts entre 2008 et 2016. Elle a pu jusqu'alors être absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale puisque les taux communaux n'ont pas été modifiés et la politique d'abattements maintenue.**

## Des priorités clairement réaffirmées pour 2016, rendues possibles grâce à la rigueur de gestion

La Ville place l'utilisateur au cœur du service public et cherche continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population. Trois services de la ville sont ainsi certifiés « Qualiville » (les services Sceaux Info Mairie et Population Citoyenneté depuis 2011, et le service Finances-facturation depuis 2013) et la ville vient d'être récompensée par l'obtention du trophée AFNOR de la mairie proposant le « meilleur accueil » en France. La démarche « Qualiville » a pour but d'améliorer l'accessibilité et la confidentialité dans tous les lieux d'accueil avec un accueil téléphonique courtois, efficace, rapide et informatif ainsi qu'une information fiable et des notices explicatives des démarches administratives.

Dans ces éléments de contexte, et grâce aux efforts de gestion menés depuis plusieurs années et qui seront poursuivis au cours des années qui viennent, nous proposons de maintenir les priorités sur les axes suivants :

- **le soutien aux familles scéennes** : le maintien des prestations destinées à la petite enfance et aux enfants scolarisés, tant en volume qu'en qualité, reste une priorité pour la Ville. Rappelons que celle-ci, dans les différentes structures d'accueil, propose d'ores et déjà une solution à 90% des demandes. Ce taux est l'un des plus élevés de France et mobilise des financements importants (plus de 10 % du budget). De même le vote des abattements maximaux pour charges de famille permet aux familles de bénéficier de « gains » d'impôts sur la taxe d'habitation de 310 € pour un enfant, 620 € pour 2, 1 010 € pour 3, etc. Au total, c'est un montant de l'ordre de 700 000 € qui est ainsi restitué aux familles. Il faut y ajouter l'abattement au profit des personnes handicapées.

Parallèlement doit continuer à s'exprimer la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté et les plus âgées. Le soutien à l'action culturelle reste également une priorité avec la gestion en direct du cinéma Trianon et l'importance des subventions octroyées aux associations et équipements (notamment MJC et CSCB) qui participent à l'offre socio-culturelle de la Ville.

Le service rendu aux familles passe également par la mise en place de moyens modernes de paiement permettant aux usagers de régler leurs prestations sans avoir à se déplacer. Ainsi la Ville a mis en place la possibilité pour les usagers de payer leur dette sur le site du ministère des Finances (service tipi) en 2014 après l'instauration du paiement des prestations en ligne via « le portail famille » fin 2012 et du prélèvement automatique en 2011. A ce jour, près de 50 % des familles sont en prélèvement automatique et 13 % paient sur le portail famille, soit plus de 60 % des familles qui utilisent les nouveaux moyens modernes de paiement mis à leur disposition.

Le service Finances-facturation, dégagé de ces tâches d'encaissement, peut ainsi consacrer plus de temps à l'étude des cas de familles en difficulté. La Ville a d'ailleurs reçu, au titre de la mise en place d'une « commission sociale de gestion des impayés », le prix de l'innovation financière en 2012 et le *Territoria d'Or* en 2013. Cette commission associe les directions des Finances et de l'Action sociale de la Ville et le comptable public. Elle a pour objectifs de recouvrer les impayés, mais aussi d'aider les familles en difficulté sociale. Le phénomène d'impayé est en effet utilisé comme identificateur des familles en difficulté sociale et financière afin d'amener ces familles à bénéficier de tous les dispositifs d'aide sociale mis en place par la Ville et ses partenaires.

Enfin, en ce début d'année 2016 un nouvel équipement à destination des familles a ouvert : le relais assistant maternel et parental (RAM-RAP), utile notamment aux familles qui ne font pas appel aux structures collectives d'accueil de la petite enfance.

- **le maintien d'un environnement urbain de qualité** : la Ville s'attache à maintenir un réseau de voirie de bonne qualité et développe largement les modes de transport dits « doux » (zones



de rencontre, zones 30, plan Vélo) afin d'inciter les Scéens à encore mieux « vivre ensemble » l'espace public. Les aménagements liés à la « ville trente » et des zones de rencontres seront poursuivis. L'accent est particulièrement mis sur la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques. Ce programme a notamment concerné en 2012 le quartier des Musiciens, s'est poursuivi en 2013, 2014 et 2015 par le quartier du Parc et la rue de la Chrétienté, et va se poursuivre en 2016 par le quartier Lycée / Achille-Garnon.

Par ailleurs, la rénovation complète du sol, de l'éclairage et la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans tout le quartier Charaire se poursuit, avec la contre allée de l'avenue de Camberwell et le passage Bergeret-de-Frouville. Il s'agit d'un atout supplémentaire pour le développement de l'activité des commerces de ce quartier. Les rues ont ainsi été recouvertes de pavés en granit gris clair et gris foncé (succédant ainsi à l'ancien enrobé vieillissant et en mauvais état). Les anciens candélabres, appliques et autres lanternes ont tous été remplacés par des nouveaux candélabres écologiques et un dispositif de vidéoprotection a été mis en place.

Enfin, la ville a d'ores et déjà réalisé de nombreux travaux en matière d'accessibilité (accès à l'Ancienne mairie, accès à l'hôtel de ville, gymnase des Clos-Saint-Marcel, école élémentaire des Blagis, aménagement d'emplacements de stationnement réservés). La Ville a mis en place avec la Croix rouge un service de transport des personnes à mobilité réduite, le cinéma Trianon a été équipé d'une disposition d'audiodescription, le site Internet a été rendu accessible par un service d'agrandissement de caractères,...). La ville amplifiera son action en 2016 via la mise en œuvre d'un **Agenda d'accessibilité programmé (ADAP)**, adopté en septembre dernier par le Conseil municipal, et par lequel elle s'engage à réaliser les travaux de mise en accessibilité de ses 50 bâtiments publics sur les neuf années à venir, à raison d'environ 450 000 € par an. **Ceci représente l'équivalent de 2,5 points d'impôt.**

- **l'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique** : ce programme a été engagé avec la mise en œuvre d'un réseau de vidéoprotection dans le quartier du Centre. Il s'est poursuivi en 2015 avec l'équipement du quartier autour de la gare de Robinson, et continuera en 2016 avec la demande du déport des images sur le commissariat de police nationale de Châtenay-Malabry. A noter que le financement de l'Etat pour la première tranche a été annulé. Nous avons ainsi été privés de plus de 200 000 € de recettes pourtant promises ... Par ailleurs, les actions d'information et de prévention seront accentuées, notamment en direction des publics jeunes et seniors.
- **l'intégration de toutes les actions municipales dans une démarche affirmée de développement durable** : l'engagement de la Ville dans cette démarche concerne tous les domaines de l'action municipale. En particulier, la Ville a développé en 2011 l'usage des VAE (Vélos à assistance électrique) pour le personnel municipal amené à faire de courts trajets sur la commune et propose une politique d'aide à l'achat de VAE par les particuliers scéens. La première station Autolib a également été mise en fonction fin 2011 et la Ville est désormais équipée de 5 stations Autolib installées sur l'ensemble du territoire, et qui affichent un des meilleurs taux d'utilisation du réseau.

Par ailleurs seront poursuivis des investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement (notamment en matière d'énergie) ou un retour sur investissements par la vente de nos certificats d'économie d'énergie obtenus en contrepartie des actions d'économies d'énergie.

- **le maintien du soutien au logement social** : la Ville poursuit son action de soutien au logement social en finançant de façon très significative le développement des logements sociaux sur le territoire scéen, utilisant prioritairement son office HLM municipal, Sceaux Habitat. Pour chaque logement social construit à Sceaux, la Ville finance elle-même entre 25 000 et 40 000 €, ce qui est un montant nettement plus important que ce qui est habituellement pratiqué. La Ville atteindra dans les années qui viennent le taux minimum de 25%, en particulier grâce à l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins : dans ce cadre,

elle commencera à verser une subvention pour surcharge foncière à France Habitation à compter de 2016.

- **l'accompagnement des nombreuses activités associatives qui participent largement à l'attractivité de la Ville** : après avoir mis à disposition des associations scéennes des locaux équipés et aménagés leur permettant de mener à bien leurs activités, la Ville poursuivra en 2016 son soutien aux associations en maintenant son niveau de subventionnement et la mise à disposition d'un certain nombre de moyens. La Ville constate un fort désengagement des autres partenaires institutionnels des associations. Ainsi, le conseil départemental des Hauts-de-Seine a supprimé toutes les subventions aux associations sportives d'un montant inférieur à 1 000 € et diminué le montant des autres. De même l'Etat a décidé de modifier les critères de la géographie prioritaire en matière de politique de la ville, ce qui se traduit par la disparition d'aides apportées au CSCB. La Ville est donc le dernier recours des associations, clubs et structures socio-culturelles qui lui demandent de compenser ces pertes de recettes pour boucler leurs budgets, ce qui se révèle impossible. Un travail partenarial permanent est donc conduit avec ces structures pour adapter leur fonctionnement et leur organisation à ce nouveau contexte.
- **la politique de valorisation touristique et économique de la Ville**, avec la gestion en directe de la Maison du tourisme et les actions de promotion et d'aide aux commerces scéens par notre manager du commerce. Cette politique passe aussi par le développement d'une politique visant à organiser et faciliter les tournages de films sur la Ville, éléments de promotion nationale et internationale. En 2015, six films d'envergure nationale ont ainsi été tournés à Sceaux, pour un montant de redevance de l'ordre de 13 000 € perçus. La collaboration avec le domaine de Sceaux est également renforcée afin de consolider la synergie entre le Domaine et le centre ville.
- **la poursuite d'une politique de maintien en bon état du patrimoine municipal**, grâce à des travaux d'entretien des bâtiments et de l'espace public.  
Ainsi, parmi les principaux dossiers à traiter et financer prévus en 2016 :
  - la poursuite de la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ;
  - le lancement du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis, remis à plat suite à la résiliation de la maîtrise d'œuvre ;
  - le début des travaux de construction de la crèche Albert 1<sup>er</sup> prévus fin 2016 ;
  - l'engagement du programme de rénovation de la bibliothèque municipale ;
  - la réalisation d'une structure gonflable recouvrant deux terrains de tennis sur le site sportif de la rue de l'Yser ;
  - la requalification de la contre allée de l'avenue de Camberwell ;
  - la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux (qui doit se terminer en 2019).
- **la poursuite de la politique de réserves foncières, en fonction des opportunités et des intentions à long terme en matière d'aménagement et d'attractivité du patrimoine communal**. Ainsi ont été engagées avec le département des Hauts-de-Seine des discussions en vue d'acquérir la propriété dite du « Château de l'Amiral », inoccupée depuis de longues années, et dont la prise de possession est un préalable indispensable à toute opération d'aménagement de la place du général de Gaulle, dont chacun sait le caractère inéluctable si l'on veut préserver l'attractivité du centre ville de Sceaux.

La réalisation de ces objectifs est rendue possible grâce à la continuation des efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années, et qui produisent des effets significatifs et durables.

**Enfin, et malgré les très importants prélèvements opérés sur nos recettes et les dépenses imposées, nous maintenons l'objectif d'une stabilité des taux d'imposition, comme depuis 2008.**

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.